

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARZE VILLAGES DU 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de mars à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Elisabeth MARQUET	Présente	André CONGNARD	Absent
Jean-Pierre BEAUDOIN	Présent	Vanessa CULLERIER	Pouvoir à D. LUCIEN
Sylvie HEUVELINE	Présente	Raphaëlle DESPLATS	Absente
Cédric JOUSSAUME	Présent	François EDIN	Présent
Nathalie LEGRAND	Pouvoir à C. JOUSSAUME	Jennifer JOBERT	Présente
Marc BERARDI	Pouvoir à JP. BEAUDOIN	David LUCIEN	Présent
Alexandra PRAIZELIN	Présente	Nadine LINARD	Présente
Yves GOURDON	Absent excusé	Michel GUILLEUX	Pouvoir à D. CHAPON
Michel COURCELLE	Présent	Thierry LE MARREC	Présent
Katy LOISON	Absente	Pauline BEAUDOIN	Absente
Dominique CHAPON	Présent	Jérôme TUFFIER	Absent
Anne-Laure BELLARD	Présente	Anita MAUXION	Présente

Convocation : 06/03/2025

Publication : 13/03/2025

Secrétaire de séance : Mme Jennifer JOBERT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 10 février 2025.

Présentation en début de séance, du bilan énergétique de Jarzé Villages par Yannick Simon, conseiller en énergies du SIEM.

1 - FINANCES

21h15 arrivée de Madame Anita MAUXION.

1 - 1 Vote du compte financier unique

Monsieur CHAPON Dominique, conseiller délégué aux Finances, présente le compte financier unique 2024 du budget communal :

➤ **Fonctionnement**

RECETTES

	2023	2024
013 - ATTENUATION DES CHARGES	27 904.15 €	31 789.47 €
70 - PRODUIT DES SERVICES	212 242.17 €	201 293.83 €
73 - IMPOTS ET TAXES	1 363 826.23 €	1 429 383.97 €
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	900 832.51 €	1 046 224.47 €
75 - AUTRES PRODUITS	51 194.93 €	41 127.60 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 159.97 €	11 820.67 €
78 - REPRISES AMORTISSEMENTS	0.00 €	817.61 €
042 - RECETTES D'ORDRE	13 076.30 €	13 305.14 €
TOTAL	2 599 236.26 €	2 775 762.76 €

DEPENSES

	2023	2024
011 - CHARGES GENERALES	699 361.83 €	664 887.80 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	1 166 341.08 €	1 251 412.45 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	3.00 €	0.00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION	285 467.97 €	257 910.15 €
66 - CHARGES FINANCIERES	25 094.93 €	31 667.49 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0.00 €	0.00 €
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	554.80 €	202.10 €
042 - OPERATIONS ORDRE	39 719.30 €	17 605.14 €
TOTAL	2 216 542.91 €	2 223 685.13 €

DISPONIBLE POUR INVESTISSEMENTS	RESULTAT DE L'ANNEE	382 693.35 €	552 077.63 €
	REPORT (excédent)	0.00 €	382 693.35 €
	RESULTAT CUMULE	382 693.35 €	934 770.98 €

DISPONIBLE POUR INVESTISSEMENTS 2025 934 770.98 €

➤ Investissement

RECETTES

	2023	2024
10 - DOTATIONS (FCTVA-TA-EXCEDENT)	571 491.36 €	87 610.27 €
13 - 16 SUBVENTIONS-EMPRUNT	756 330.00 €	15 555.00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0.00 €	0.00 €
040 - RECETTES D'ORDRE	39 719.30 €	17 605.14 €
TOTAL	1 367 540.66 €	120 770.41 €

DEPENSES

	2023	2024	
16 - EMPRUNTS	123 627.81 €	157 236.48 €	
21 - DEPENSES D'EQUIPEMENT	461 316.76 €	435 594.38 €	
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS	10 000.00 €	0.00 €	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 862.80 €	0.00 €	
040 - DEPENSES D'ORDRE	13 076.30 €	13 305.14 €	
TOTAL	623 883.67 €	606 136.00 €	
SOLDE EXECUTION A REPORTER	RESULTAT DE L'ANNEE	743 656.99 €	-485 365.59 €
	REPORT (déficit ou excédent)	-592 042.43 €	151 614.56 €
	RESULTAT DE CLOTURE	151 614.56 €	-333 751.03 €
	RESTES A REALISER AU 31/12 DEPENSES	-122 018.65 €	-39 000.00 €
	RESTES A REALISER AU 31/12 RECETTES	0.00 €	0.00 €
	RESULTAT CUMULE	29 595.91 €	-372 751.03 €

Madame le Maire se retire pour le vote.

Par 17 voix pour, le Conseil Municipal vote le Compte Financier Unique 2024 du Budget communal.

1 - 2 Affectation des résultats

Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u>	552 077.63
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	382 693.35
C Résultat à affecter	934 770.98
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement R001</u>	-333 751.03
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-39 000.00
Besoin de financement F. = D. + E.	372 751.03
AFFECTATION =C.	934 770.98
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	372 751.03
2) Report en fonctionnement R 002	562 019.95

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette affectation des résultats.

Remerciements de Dominique CHAPON et Elisabeth MARQUET aux agents du service administratif et notamment à la responsable du service.

1-3 Participation aux frais de scolarité et cantine 2024/2025 pour les enfants scolarisés à l'école de Marcé

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une participation à la commune de Marcé, afin de prendre en charge, pour les élèves de Jarzé Villages qui y sont scolarisés :

- Les frais de fonctionnement 2024/2025 de l'école, soit un montant de 1 100 € pour un enfant de maternelle et de 264 € pour un enfant d'élémentaire.

Trois enfants de Jarzé Villages sont concernés : 2 élèves en élémentaire (Beauvau et Chaumont) et 1 élève en maternelle (Beauvau) soit un montant total de **1 628 €**.

➤ Les frais de restauration scolaire à hauteur de 1.50 € par repas.

Décision du Conseil Municipal : accepte cette participation à l'unanimité.

2 - CCALS – PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE

Madame le Maire expose :

Vu la Loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment son article 1er ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-11- 2 portant sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance intercommunale ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 4 Février 2021, relative au débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 6 février 2025, relative à l'adoption du projet de pacte de gouvernance ;

Considérant que les élus communautaires et les élus municipaux des communes membres de la CCALS ont manifesté la volonté d'adopter un Pacte de gouvernance ;

Considérant que le Pacte de gouvernance prévoit de favoriser les pratiques de bonne gouvernance communautaire ;

Considérant la consultation des conseils municipaux sur ledit projet de Pacte, avant son adoption définitive par le conseil communautaire ;

Le Conseil municipal émet un avis sur le contenu du Pacte de gouvernance de la CCALS.

3 - CONTRAT DE MAINTENANCE DE CHAUFFAGE ET DE CLIMATISATION ATCS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler le contrat de maintenance de la société ATCS, regroupant la partie chauffage et la partie Climatisation des bâtiments communaux pour l'année 2025.

4 - TARIFS FRAIS DE GARDE DES ANIMAUX ERRANTS

Le nombre d'animaux errants pris en charge par les services municipaux étant de plus en plus important, Madame le maire propose de délibérer afin d'établir des tarifs de frais de garde et des modalités de gardiennage.

Vu le CGCT, notamment l'art ; L2212-1 et 2 et l'art du CGCT habilitant le Maire à intervenir au titre de son pouvoir de police général, et spéciale que lui donne le code rural et notamment l'art. L 211-22,

Vu l'art. L 211-19-1 interdisant de laisser divaguer le animaux domestiques et sauvages apprivoisés ou tenus en captivité,

Considérant la définition de l'Etat de divagation tout chien et chat par l'art. L 211-23, et le devoir d'une commune à disposer d'une fourrière communale apte à l'accueil de l'animal,

Considérant le délai maximum de 8 jours ouvrés de garde en fourrière,

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'instituer les modalités de garde d'un animal errant dans la commune pour un montant 20 € par jour passé dans le chenil communal et ce, dès la prise en charge de l'animal.

- que tout jour commencé est dû

- de communiquer sur ce sujet jusqu'à fin juin pour une mise en place au 1^{er} juillet 2025.

5 - RESILIATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS CONCERNANT LE LOGEMENT 15 RUE SAINT-MARTIN A BEAUVAU

Madame le Maire informe qu'un bail emphytéotique entre la commune et le CCAS avait été signé le 09 avril 2009 pour 50 ans pour la parcelle de terrain bâti cadastrée section 025 B 0965 pour la mise à disposition du bien immobilier.

Le CCAS s'était engagé à louer ledit logement et à y faire des travaux financés par un prêt locatif à usage social. Le remboursement du prêt étant terminé depuis décembre 2024, la Commune peut récupérer son bien comme le prévoit les conditions du bail paragraphe 8 :

Extrait du bail

« 8) Le présent bail ne pourra pas être résilié pendant toute la durée du remboursement des prêts contractés pour la réalisation des constructions visées au 2° ci-dessus. A l'issue de cette période et jusqu'à la fin du bail le bailleur aura la possibilité de résilier le bail. »

C'est pourquoi, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de résilier le bail emphytéotique.

6 - PRESENTATION COMPLEMENTAIRE DE L'OFFRE D'ACHAT POUR L'ANCIEN ATELIER ET LOGEMENT COMMUNAL A BEAUVAU

Monsieur Jean-Pierre Beaudoin propose de compléter la délibération n°DEL13012025005 du 13 janvier 2025 comme suit, à la demande de Maître Bavière :

Vu l'avis des domaines sur la valeur vénale en date du 25/07/2024,

Monsieur Jean-Pierre Beaudoin informe le Conseil Municipal que deux futurs acquéreurs sont intéressés :

- M. COLLET Axel pour acheter le logement communal de Beauvau, situé au n°17 rue Saint Martin, cadastré sur les parcelles n° 025 B 0963 et n°025 B 0965 au prix de 102 500 €.

- M. DENIS Maël pour acheter l'ensemble immobilier constitué de deux salles de classe, d'un hangar situé au n°17 rue Saint Martine, cadastré sur la parcelle 025 B 0966 au prix de 50 750 €.

Les deux ventes sont indissociables et consenties avec une faculté de substitution au profit d'une SCI qui peut être créée entre la signature de la promesse de vente et la vente.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente et la vente.

7 - INFORMATIONS DIVERSES

- 15/03/2025 à 10h30 : inauguration de la bibliothèque de Chaumont
- 16/03/2025 : vide grenier organisé par l'école du Grand Noyer. Présentation de l'arrêté lié avec blocage total ou partiel du vendredi 13 heures au lundi 13 heures.
- 24/03/2025 à 18h30 : commission des finances
- 2 nouvelles correspondantes du Courrier de l'Ouest : Mesdames Stéphanie Quinveros et Tiffany Rohée

Prochaine réunion le 7 avril 2025 à 20h30.

